

Placement privé en famille d'accueil chez Hackney



Hackney

Une guide pour les parents et les parents d'accueil

French



Quelqu'un d'autre est en train de s'occuper de votre enfant ou de vos enfants?

ou

Vous êtes en train de vous occuper de l'enfant de quelqu'un d'autre?

Si la réponse est oui à l'une de ces questions alors ce livret vous apportera des informations importantes.

Il y a plusieurs raisons pour qu'un enfant soit dans une situation de placement privé dans une famille d'accueil:

- Des enfants qui habitent avec un ami ou une amie de la famille à cause d'une crise de famille.
- Des enfants qui habitent avec des voisins (quelques fois un parent adolescent).
- Des enfants dont les parents étudient ou travaillent à des horaires inadaptés à la vie de famille.
- Des enfants réfugiés et sans-logis.
- Des enfants avec des parents vivant en outre-mer.
- Des enfants issus de divers trafics.

Si votre enfant est accueilli par une famille privée ou que vous vous occupez de l'enfant de quelqu'un d'autre alors lisez ce document.

Qu'est ce qu'un placement privé en famille d'accueil?

Le placement privé en famille d'accueil est un accord entre un parent et un accompagnateur. Il s'agit d'un adulte, qui n'appartient pas à la famille, mais qui s'occupe d'un enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans s'il est handicapé), tout en lui fournissant un logement pendant 28 jours ou plus.

Le parent dans cette situation est soit un grand-parent, un frère, une sœur, un oncle ou une tante. Il peut avoir un lien de parenté direct ou semi-direct et il peut être lié par un mariage. Le parent peut inclure aussi des beaux-parents.

Les conjoints de la mère ou du père d'un enfant ne devront pas être qualifiés de parent; ainsi que la famille élargie tels que les grandes-tantes, les grands-oncles ou les cousins des parents.

Quel est le rôle du Conseil?

Le Hackney Council possède la responsabilité légale de s'assurer que les enfants et les jeunes dans cette situation sont protégés et qu'ils ont des gens qui s'occupent bien d'eux. Selon la Loi relative aux enfants, vous devez informer le Conseil si vous êtes sur le point de débiter un accord de placement privé dans une famille d'accueil.

Parents

Si quelqu'un d'autre s'occupe ou va s'occuper de votre enfant vous devez:

- Vérifier que le placement est approprié pour votre enfant.
- Contacter le Hackney Children's Services au moins six semaines en avance par rapport à la date de début de l'accord ou dans les 48 heures si l'accord a été fait dans une situation d'urgence.

Appelez le Duty and Assessment Team au **0208 356 5500** ou le Recruitment and Assessment Team au **08000 730 418**.

Qu'est ce que vous devez dire au parent d'accueil ?

Vous devez vous assurer que la personne qui va s'occuper de votre enfant possède le plus possible d'informations sur lui. C'est à dire des informations sur sa santé, ses relevés de notes, ses croyances religieuses et culturelles, ses préférences alimentaires, ses passe-temps, ses goûts et ses aversions.



Etes-vous en train de perdre vos droits sur votre enfant?

Vous n'êtes pas en train de perdre vos droits sur votre enfant car votre enfant est placé dans une famille d'accueil juste temporairement. Vous continuez à conserver la responsabilité parentale pour votre enfant et vous devez prendre part à toutes les décisions concernant le développement et l'éducation de votre enfant. Le contact fréquent avec votre enfant est important car en agissant ainsi vous l'aidez à prendre ses décisions.

Qu'est ce que va faire le Hackney Children's Services pour moi et pour mon enfant?

Hackney a la responsabilité de voir si le parent d'accueil est approprié pour s'occuper de votre enfant. Il fera des visites régulières afin de voir votre enfant et il vous apportera le soutien et le conseil dont vous avez besoin.

Qu'est ce qui se passe si je n'arrive pas savoir ce que vit mon enfant?

Si vous avez des soucis sur le bien-être de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter pour nous demander de l'aide.

C'est une infraction de ne pas informer le Conseil d'un accord.

Parent d'accueil

Que dois-je faire si j'ai l'intention de m'occuper d'un enfant en placement privé?

Vous devez contacter le Hackney Children's Services dès que l'accord est fait ou au moins six semaines avant d'avoir l'enfant. S'il s'agit d'une urgence le Children's Services devra être averti sous 48 heures. Appelez le Duty and Assessment Team au **0208 356 5500** ou le Recruitment and Assessment Team au **08000 730 418**.

Quelle est l'information que je dois avoir?

Vous devrez vous assurer que les parents de l'enfant vous donnent toutes les informations possibles concernant l'enfant, c'est à dire tout ce qui concerne : sa santé, ses relevés de notes, ses passe-temps, ses goûts et ses aversions. Cela vous aidera à comprendre l'enfant et à mieux vous occuper de lui ou elle.



Si j'ai besoin d'aide ou d'un conseil durant le temps que je m'occupe de l'enfant où dois-je aller?

Vous devez nous contacter chez le Hackney Children's Services afin que nous puissions vous conseiller et suivant les cas vous apporter une gamme de services de soutien mis à votre disposition.

Puis-je bénéficier des aides sociales?

Vous pouvez demander des crédits d'impôts et/ou des aides sociales telles que l'Allocation pour Enfant et éventuellement le Revenu Minimum d'Insertion ou l'Allocation Chômage Minimum, si vous recevez déjà l'Allocation pour Enfant. Votre bureau local de caisse des allocations sera disponible pour vous conseiller.

Qu'est ce que je fais quand l'enfant n'est plus sous mes soins ?

Vous devez contacter le Hackney Children's Services dans les 48 heures qui suivent au départ de l'enfant. Vous devez nous fournir aussi avec le nom et l'adresse de la personne qui s'occupera de l'enfant.

C'est une infraction de ne pas informer le Conseil d'un accord.



Si vous souhaitez avoir plus d'information sur le Placement Privé en Famille d'accueil contactez-nous:-

- **Duty & Assessment Team:**
Téléphone 0208 356 5500
- **Recruitment and Assessment Team:**
Freephone 08000 730 418

Notes

Utilisez ces pages pour enregistrer toute information importante concernant l'enfant dont vous vous occupez:

Nom de l'enfant: _____

Prénom: _____

Nom de famille: _____

Date de naissance: _____ Age: _____

Date dans laquelle l'enfant est arrivé pour rester avec vous: _____

Religion: _____

Nom et adresse du médecin:

Ecole:

Passe-temps, goûts et aversions de l'enfant:

Information du parent

Nom des parents:

Adresse:

Numéro de téléphone: _____

Cette guide est aussi disponible dans les langues suivantes:

- Turc
- Bengali
- Somali

Si vous souhaitez une copie de cette guide, contactez l'équipe de Placement en famille d'accueil au 08000 730 418

Bu kılavuzun Türkçesini okumak istiyorsanız, 0800 0730 418 numaraya telefon edip Evlât Edinme Ekibi'ne (Fostering Team) başvurabilirsiniz. (Turkish)

Ce guide est également disponible en français. Si vous en désirez une copie, contactez l'équipe de Fostering au 08000 730 418. (French)

এই গাইড বা নির্দেশিকাটি বাংলাতেও পাওয়া যায়। যদি আপনার একটা কপি দরকার হয়, তাহলে 08000 730 418 নম্বরে ফস্টারিং টীমের সঙ্গে যোগাযোগ করুন। (Bengali)



INVESTORS IN PEOPLE

